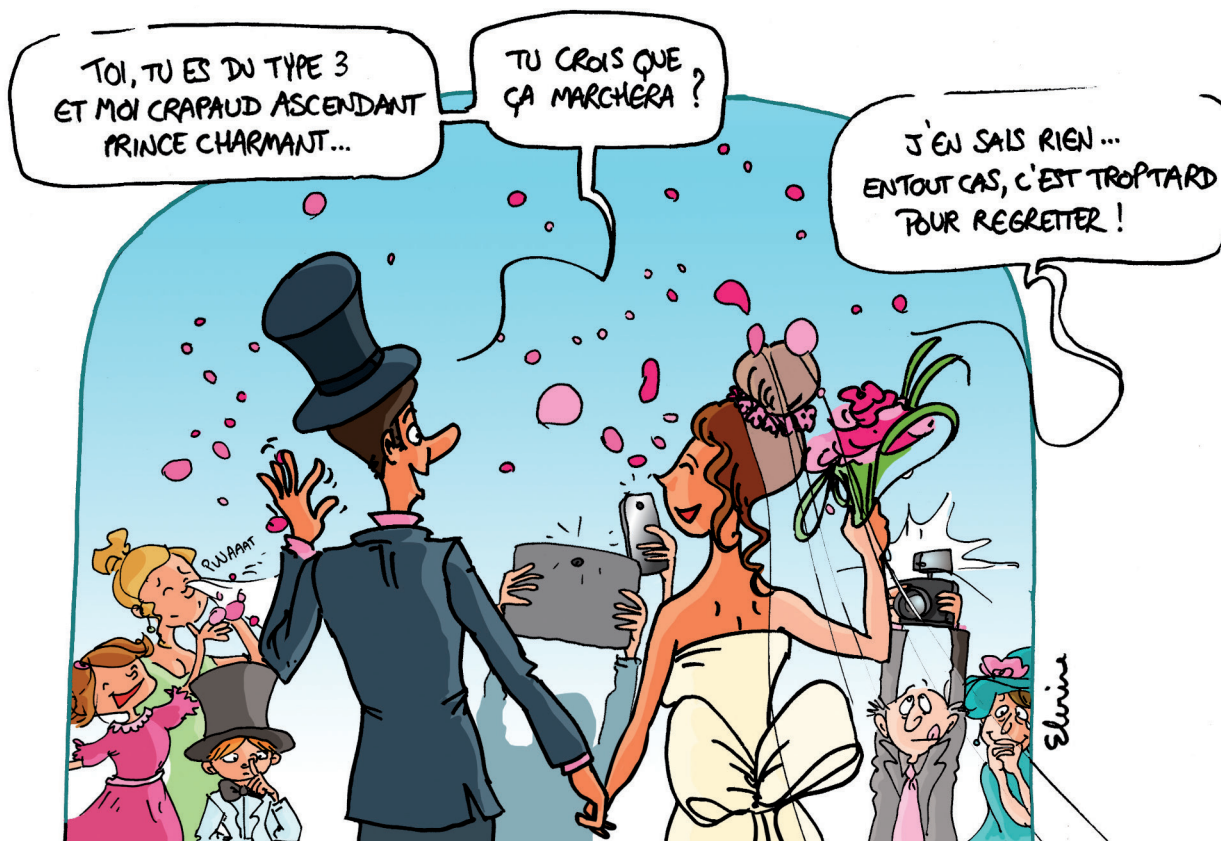




LES MARIAGES DISPARS



OBJECTIFS

Un mariage dispar désigne un **mariage entre un catholique et un non-baptisé : fidèle à une autre religion, agnostique ou athée.** Il s'agit de proposer un cheminement et une célébration qui respecte la croyance ou la foi de l'autre, tout en demandant le respect de la foi chrétienne de la partie catholique par le conjoint non-chrétien.

CONSEILS

- Bienveillance et vérité sont les deux points de référence pour l'accompagnement de ces couples dans un parcours de préparation au mariage.
- La qualité du premier accueil est essentielle : elle manifestera l'attitude de l'Église, d'autant plus que de nombreux couples sont inquiets en prenant ce contact.
- Il est important de vérifier assez rapidement que la partie non-baptisée n'a pas été déjà mariée civilement avec une personne non-baptisée. Un tel mariage est légitime et valide : il ne permet pas un remariage dans l'Église catholique.
- Le positionnement et la réflexion des deux futurs mariés sur les **quatre piliers du mariage** constituent un **point de discernement tout particulier dans l'accompagnement de ces couples**.
- Le parcours de préparation au mariage est l'occasion pour les futurs mariés de poser les bases d'un vrai partage de couple sur ces questions de foi et de religion et sur les choix qu'implique le mariage religieux pour l'éducation des enfants.
- C'est aussi une occasion de rentrer dans une compréhension approfondie de la foi et/ou des racines religieuses de l'autre et de réfléchir à la façon dont le couple envisage au quotidien sa relation avec leurs communautés religieuses respectives.
- Vous pouvez vous rapprocher de l'officialité interdiocésaine et des services diocésains des relations avec le judaïsme, et des relations avec les musulmans.

➤ Remarque :

« N'oublions pas que le mariage entre un baptisé et un non-baptisé n'est pas sacramentel [...]. Mais il s'agit d'une orientation vers, non pas d'une participation à. Une des manifestations de cette orientation vers le sacrement consistera dans le fait que le conjoint chrétien, par l'intensité de sa vie chrétienne liée à l'intensité de son amour conjugal et par les grâces qu'il reçoit de l'un et de l'autre, sanctifie le conjoint non-chrétien comme nous le dit saint Paul (1Co 7, 14). » (JP Revel)

REPÈRES

- « Les mariages avec disparité de culte constituent un lieu privilégié de dialogue interreligieux. Il faut apporter une attention particulière aux personnes qui s'unissent dans de tels mariages, et pas seulement durant la période précédant les noces. Dans de tels cas, il est nécessaire de témoigner de la capacité de l'Évangile à pénétrer ces situations, afin de rendre possible l'éducation des enfants à la foi chrétienne. » (AL, n°248.)
- Pour valider l'union, le couple doit obtenir de l'évêque, via sa paroisse, une « **dispense** de l'empêchement de disparité de culte ».

LIEN AVEC LE RITUEL



Voir les adaptations du rituel pour la célébration du mariage entre une partie catholique et une partie catéchuménale ou non-chrétienne, notamment dans **l'échange des consentements en ce qui concerne l'éducation des enfants**.

PAROLE DE DIEU



MT 6, 9-13 **Notre Père**.

1Co 7, 14 : « Le mari non-croyant se trouve sanctifié par sa femme et la femme non-croyante se trouve sanctifiée par son mari croyant. »

pour aller plus loin

- REVUE Accueil rencontre, n°266
- HORS-SÉRIE DE LA REVUE Accueil rencontre : **Le mariage islamo-chrétien**